

**Zeitschrift:** Annual Report / Switzerland Tourism  
**Herausgeber:** Switzerland Tourism  
**Band:** - (2008)

**Vereinsnachrichten:** Annexe aux comptes de l'exercice 2008

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Annexe aux comptes de l'exercice 2008.

## Principes d'établissement des comptes

Suisse Tourisme, en tant que corporation de droit public, établit sa comptabilité et ses comptes selon les art. 957 ss CO ainsi que les dispositions applicables du droit des sociétés anonymes (art. 662a ss CO). Aux termes de l'art. 21 des Statuts, l'actif de la corporation répond seul des dettes de Suisse Tourisme.

## Evaluation des risques SCI

Suisse Tourisme a actualisé et documenté l'évaluation des risques de l'entreprise dans le cadre du processus de gestion des risques existant. Cette évaluation englobe tous les risques susceptibles d'avoir une influence notable sur l'appréciation des comptes annuels. Les techniques de résorption des risques définies dans le cadre du processus de gestion des risques permettent de surveiller et de contrôler les risques en permanence. Les résultats de cette surveillance et de ce contrôle sont consultables dans le manuel d'Administration et dans le classeur SCI (Système de Contrôle Interne).

	2008 CHF	2007 CHF
<b>Engagements vis-à-vis d'institutions de prévoyance</b>		
Engagements à court terme auprès d'institutions de prévoyance en Suisse et à l'étranger	215 000	185 000
<b>Valeur d'assurance-incendie des immobilisations corporelles</b>		
Mobilier	2 200 000	2 200 000
Entrepôt Mailinghouse/stands de foires	3 600 000	3 600 000
Equipement informatique	877 700	1 012 000
Immobilier (immeuble de Paris)	p.M.	p.m.
<b>Actifs gagés pour engagements propres</b>		
UBS - plafond de crédit (compte courant)	500 000	5 000 000
CS - plafond de crédit (compte courant)	2 000 000	500 000
ZKB - plafond de crédit (compte courant)	2 000 000	2 000 000
<b>Amortissements des immobilisations</b>		
Les amortissements des infrastructures, des activités de représentation (stands de foires), des serveurs web et Mailinghouse figurent sous «Charges découlant du marketing».	101 400	463 500
<b>Participations</b>		
STC Switzerland Travel Centre SA, Zürich/Londres, gestion centrale, distribution et vente de produits touristiques suisses, capital social	5 250 000	5 250 000
Participation ST	33%	33%
<b>Créances/engagements à l'égard de STC Switzerland Travel Centre SA</b>		
Le bilan contient des avoirs/engagements aux positions suivantes:		
1.2.1 Créances	13 988	2 667
2.1.1 Dettes	54 729	64 285
<b>Compte immeuble de Paris</b>		
Produit immobilier	1 784 793	1 405 887
Charges immobilières	1 190 935	1 161 772
Résultat immobilier	593 858	244 115
<b>Engagements de leasing</b>		
Montant total des engagements de leasing	27 439	35 257
<b>Cautionnements</b>		
Cautionnement loyer maison pour collaborateurs		
New York: USD 0 / 4 550	0	5 152
<b>Salaires et charges sociales</b>		
Les dépenses pour salaires et charges sociales pouvant être directement affectées au marketing figurent à la rubrique «marketing».		
Le total des postes «salaires» et «charges sociales» s'élève à:		
Salaires	19 090 794	18 443 758
Charges sociales	3 079 612	2 959 950
Les charges salariales incluent la constitution d'une provision pour cas fiscaux latents dans les représentations, pour un montant de CHF 500 000.-.		

	2008 CHF	2007 CHF
<b>Opérations hors bilan</b>		
Valeurs de rachat positives des opérations à terme sur les devises	37 773	11 860
Valeurs de rachat négatives des opérations à terme sur les devises	-1 670 838	-427 658
Volume de transactions	28 121 772	24 302 913

Les deux opérations à terme sur les devises portent sur l'assurance des charges budgétisées de l'exercice suivant en devises étrangères (EUR, USD, GBP, JPY). A la différence de l'exercice précédent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 il n'y a plus de provision constituée pour les valeurs de rachat négatives des opérations à terme sur les devises.

## Rapport de l'Organe de révision.

### Rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Suisse Tourisme, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

### Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Notre jugement se fonde sur la révision globale de PricewaterhouseCoopers AG et sur son rapport à l'attention de l'Organe de révision. Sa révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir

une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. PricewaterhouseCoopers AG estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former son opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### L'Organe de révision

#### Stefan Gerber

Expert-réviseur, responsable

#### Armin Bantli

Expert-réviseur, membre

#### Daniel Anliker

Expert-réviseur, membre

Zurich, le 3 mars 2009